

COMMUNIQUE DE PRESSE

HEXABYTE

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

Le Conseil d'Administration de la Société Hexabyte s'est réuni en date du 26 mars 2018 et a arrêté les comptes individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017 et a décidé de convoquer pour le mercredi 02 mai 2018 à 10H à l'IACE, les actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil propose de distribuer, au titre de l'exercice 2017, un dividende de 350 millimes par action, qui sera prélevé sur la prime d'émission provenant de l'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction en bourse de la société en 2012 et qui sera de ce fait exonéré de la retenue à la source de 10% et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014.

Les principales réalisations de l'exercice sont les suivants :

- Les revenus individuels de l'année 2017 ont atteint 7 503 806 dinars contre 7 085 187 dinars en 2016.
- Le résultat net individuel a atteint en 2017, 1 198 349 dinars contre 1 013 592 dinars en 2016, soit une évolution de 18%.
- Le résultat net consolidé a atteint 1 104 443 dinars contre 1 017 967 dinars en 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.